

**Comité technique**
**TC/57/14**
**Cinquante-septième session  
Genève, 25 et 26 octobre 2021**
**Original : anglais  
Date : 5 octobre 2021**

## RÉSULTATS DE L'EXAMEN DES DOCUMENTS PAR CORRESPONDANCE

*Document établi par le Bureau de l'Union*

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. Le présent document a pour objet de rendre compte des résultats de l'examen par le Comité technique (TC) des documents par correspondance, conformément à la procédure adoptée par le Conseil en 2021<sup>1</sup>.

2. Le TC est invité à noter l'approbation par le TC, le 21 septembre 2021, des décisions contenues dans les documents par correspondance suivants :

Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2021 (document TC/57/4 Rev.)

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)

UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT") (Révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2)

UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)

Techniques moléculaires (document TC/57/8)

Ateliers préparatoires (document TC/57/13)

3. Le TC est invité à noter les observations reçues sur les documents ci-après, en réponse à la circulaire E-21/122 du 23 août 2021, qui n'ont pas entraîné de révision des documents (voir les paragraphes 19 et 25) :

Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)

Techniques moléculaires (document TC/57/8)

<sup>1</sup> La procédure relative à l'examen des documents par correspondance figure dans la circulaire E-21/063 du 14 mai 2021 (disponible sur les pages Web consacrées à la cinquante-septième session du TC, à la soixante-dix-huitième session du CAJ et à la cinquante-cinquième session du Conseil).

4. Le présent document est structuré comme suit :

RAPPEL .....	2
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ELABORATION DE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET D'INFORMATION – QUESTIONS POUR ADOPTION PAR LE CONSEIL EN 2021 (DOCUMENT TC/57/4 REV.).....	3
Documents d'information .....	3
UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2) .....	3
UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT") (Révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6).....	3
UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2).....	3
UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3).....	3
Observations de l'Union européenne .....	4
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : TECHNIQUES MOLECULAIRES (DOCUMENT TC/57/8).....	4
Observations de l'Union européenne.....	4
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ATELIERS PREPARATOIRES (DOCUMENT TC/57/13) .....	5

#### RAPPEL

5. Le Conseil a adopté la procédure applicable aux sessions de l'UPOV d'octobre 2021, conformément à la circulaire E-21/063 du 14 mai 2021 (disponible sur la page Web du [TC/57](#)). La cinquante-septième session du Comité technique (TC/57) se tiendra par voie électronique les 25 et 26 octobre 2021 (voir la circulaire d'invitation E-21/070 du 31 mai 2021), avec examen préalable de certains documents par correspondance.

6. En consultation avec le président du TC, les documents ci-après de la circulaire E-21/086 du 16 juin 2021 ont été identifiés dans le document TC/57/1 (ordre du jour provisoire) comme des documents adaptés à la procédure par correspondance ouvrant la possibilité de formuler des observations jusqu'au 15 juillet 2021, avant les demandes d'approbation des décisions proposées dans les documents :

Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2021 (document TC/57/4)

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 1)

UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT") (Révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 1)

UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)

Techniques moléculaires (document TC/57/8)

Ateliers préparatoires (document TC/57/13)

7. À la date du 15 juillet 2021, les documents suivants de la circulaire E-21/086 du 16 juin 2021 avaient fait l'objet d'observations simples. Le Bureau de l'Union a traité les observations simples dans une version révisée des documents ci-après, dans le cadre de notes finales :

Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2021 (document TC/57/4 Rev.)

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2)

8. Le TC a été invité par la circulaire E-21/123 du 23 août 2021 à approuver la ou les décisions proposées dans les documents ci-après dans un délai de 30 jours (soit avant le 21 septembre 2021) :

Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2021 (document TC/57/4 Rev.)

Techniques moléculaires (document TC/57/8)

Ateliers préparatoires (document TC/57/13)

9. Comme, au 21 septembre 2021, aucune objection n'a été reçue, les décisions pertinentes des documents indiqués au paragraphe 8 ci-dessus sont réputées avoir été prises par correspondance. Les décisions prises par le TC par correspondance le 21 septembre 2021 sont reproduites dans le présent document conformément aux points figurant au projet d'ordre du jour révisé (document TC/57/1 Rev.2).

#### POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ELABORATION DE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET D'INFORMATION – QUESTIONS POUR ADOPTION PAR LE CONSEIL EN 2021 (DOCUMENT TC/57/4 REV.)

10. Le TC a examiné le document TC/57/4 Rev.

#### Documents d'information

*UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)*

11. Le TC a approuvé la proposition de révision du document UPOV/INF/16/9 "Logiciels échangeables" sur la base du document UPOV/INF/16/10 Draft 2.

12. Le TC est convenu que le Conseil est invité à adopter en 2021 les révisions du document UPOV/INF/16/10 "Logiciels échangeables", telles qu'elles sont présentées dans le document UPOV/INF/16/10 Draft 2.

*UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT") (Révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)*

13. Le TC a approuvé la révision du document UPOV/INF/17/1 "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative" ("Directives BMT"), sur la base du document UPOV/INF/17/2 Draft 6.

14. Le TC est convenu que le Conseil est invité à adopter en 2021 les révisions du document UPOV/INF/17/2 "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative" ("Directives BMT"), telles qu'elles figurent dans le document UPOV/INF/17/2 Draft 6.

*UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2)*

15. Le TC a approuvé la révision du document UPOV/INF/22/7 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", sur la base du document UPOV/INF/22/8 Draft 2.

16. Le TC est convenu que le Conseil est invité à adopter en 2021 la révision du document UPOV/INF/22/8 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", telle qu'elle figure dans le document UPOV/INF/22/8 Draft 2.

*UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)*

17. Le TC a approuvé la révision du document UPOV/INF/23 "Système de codes UPOV", sur la base du document UPOV/INF/23/1 Draft 3.

18. Le TC est convenu que le Conseil est invité à adopter en 2021 la révision du document UPOV/INF/23 "Système de codes UPOV", telle qu'elle figure dans le document UPOV/INF/23/1 Draft 3.

### Observations de l'Union européenne

19. En réponse à la circulaire E-21/122 du 23 août 2021, les observations ci-après sur le document UPOV/INF/23/1 Draft 3 "Système de codes UPOV" ont été reçues de la part de l'Union européenne :

"Concernant la section 5 du document UPOV/INF/23/1 Draft 3 relative aux informations ajoutées, les exemples suggèrent notamment que l'élément ajouté est constitué uniquement de chiffres. L'UE et ses États membres peuvent convenir que l'indication d'un chiffre dès l'abord permet de différencier la partie botanique de la partie groupement, il n'en reste pas moins que des lettres dotées d'une signification sont évidemment très utiles pour identifier le groupement au premier coup d'œil.

"L'UE et ses États membres prennent note des points ci-dessus et sont en mesure d'accepter les changements proposés pour les documents : UPOV/INF/16/9 'Logiciels échangeables', UPOV/INF/17 'Directives BMT', UPOV/INF/22/7 'Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union' et UPOV/INF/23/1 'Introduction au système de codes UPOV'."

20. Le Bureau de l'Union a répondu à l'Union européenne qu'il sera possible, lors d'une révision future du document UPOV/INF/23/1, de donner des exemples comprenant également des lettres après le premier chiffre. D'ici là, le texte actuel n'exclut pas l'emploi de lettres après un préfixe à chiffre unique.

### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : TECHNIQUES MOLECULAIRES (DOCUMENT TC/57/8)

21. Le TC a examiné le document TC/57/8.

22. Le TC a noté que, le 16 octobre 2020, le Bureau de l'Union a diffusé la circulaire E-20/189 invitant les membres à répondre avant le 15 décembre 2020 à l'enquête sur l'utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, et a pris note des résultats de l'enquête sur l'utilisation par les membres des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires par plante, ainsi que le spécifie l'annexe I du document TC/57/8.

23. Le TC a prié le Bureau de l'Union d'informer l'OCDE des résultats de l'enquête, et de rendre compte de l'évolution de ce point au TC, lors de sa cinquante-huitième session.

24. Le TC a approuvé le projet de document commun présentant les particularités des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA ainsi que le spécifie l'annexe II du document TC/57/8, et d'en informer l'OCDE et l'ISTA en conséquence.

### Observations de l'Union européenne

25. En réponse à la circulaire E-21/122 du 23 août 2021, les observations ci-après sur le document TC/57/8 ont été reçues de la part de l'Union européenne :

"Dans la mesure où il n'existe pas de définition du BMT, nous souhaiterions également que les informations recueillies dans l'enquête sur les techniques aident à clarifier les techniques qui ont été considérées comme biochimiques ou moléculaires. Sur cette base, l'UPOV pourrait poursuivre l'harmonisation des termes et des méthodologies avec l'OCDE et avec l'ISTA.

"L'UE et ses États membres constatent avec satisfaction que l'UPOV et les autres organisations internationales avancent désormais sur la voie d'une coopération internationale concernant le BMT.

"Position générale de l'UE sur le BMT :

"L'UE et ses États membres sont disposés à soutenir un débat et un échange de vues ouverts sur cette question. L'objectif global est de faciliter le développement des techniques moléculaires en tant qu'instrument dans le cadre de la Convention UPOV, et de maintenir la force qu'apporte cette protection. L'utilisation de techniques moléculaires dans le contexte des droits relatifs aux obtentions végétales est encadrée par deux modèles validés par l'UPOV, qui figurent au document TGP 15/1.

"En outre, l'UE et ses États membres sont favorables à l'élaboration d'un document commun expliquant les principales caractéristiques des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA, ainsi qu'à la mise en place d'un inventaire sur l'utilisation des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, par plante, avec description des variétés, identification des variétés, étude des variétés essentiellement dérivées et harmonisation des termes et des méthodologies, dans le but d'élaborer un document commun OCDE/UPOV/ISTA présentant ces informations, dans un format similaire à celui du document de l'UPOV "UPOV/INF/16 'Logiciels échangeables'."

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ATELIERS PREPARATOIRES (DOCUMENT TC/57/13)

26. Le TC a examiné le document TC/57/13.

27. Le TC est convenu d'organiser des ateliers préparatoires sous la forme d'une série de webinaires, qui se tiendront à des dates fixées en fonction du calendrier des sessions des TWP de 2022, accompagnés, le cas échéant, d'ateliers en présentiel, comme indiqué aux paragraphes 20 à 21 du document TC/57/13.

28. *Le TC est invité à noter l'approbation par le TC par correspondance, le 21 septembre 2021, des décisions contenues dans les documents ci-après :*

*Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2021 (document TC/57/4 Rev.)*

*UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/10 Draft 2)*

*UPOV/INF/17 : Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT") (Révision) (document UPOV/INF/17/2 Draft 6)*

*UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/8 Draft 2)*

*UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)*

*Techniques moléculaires (document TC/57/8)*

*Ateliers préparatoires (document TC/57/13).*

29. *Le TC est invité à noter les observations reçues sur les documents ci-après en réponse à la circulaire E-21/122 du 23 août 2021, qui n'ont pas entraîné de révision des documents (voir les paragraphes 19 et 25) :*

*Système de codes UPOV (document UPOV/INF/23/1 Draft 3)*

*Techniques moléculaires (document TC/57/8)*

[Fin du document]